



16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 28 SEPTEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 22 septembre 2017, s'est réuni à la Salle communautaire de Folleville, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

Titulaires : 69
Membres présents : 52

- supplésés : 2
- représentés : 5

Votants :

Date de la convocation :
22 septembre 2017

Secrétaire de séance :
Nadège LEFEBVRE

⊗ Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINQUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, FLAMANT, WU, Messieurs BARRE, FRANCELE, AMARA, DURAND, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, DEPRET, DUTILLEUX, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, BIECKENS, VAN DE VELDE, CHIRAT, DALRUE, DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, CLEMENT et DECLERCK (Suppléant représentant Madame NANSOT, Maire de Villers-aux-Erables)

⊗ Absents excusés :

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Monsieur FRANCELE) HALL (Pouvoir remis à Monsieur BOULANGER) Messieurs AUBRY (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) DESROUSSEAUX (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) BERTRAND Gilbert, SUIN, HEBERT, HENNEBERT (Pouvoir remis à Monsieur JUBERT)

Absents non excusés : Messieurs BINET, BEAUMONT, TEN, POTTIER, VERMEIL, PICARD, REMY et LEROY.

OBJET : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME / POLITIQUE D'APPUI AUX TERRITOIRES / CONTRAT DE TERRITOIRE 2017 - 2020 / BONIFICATION DE L'ENVELOPPE

Vu les délibérations du Conseil Départemental de la Somme en date du 12 octobre 2016 et du 8 février 2017, adoptant les modalités de la politique territoriale 2017-2020 ;

L'accompagnement financier du Département s'appuie sur une dotation territoriale, calculée selon la population municipale au 1^{er} janvier 2017 (données 2014 INSEE) et pondérée par l'effort fiscal réalisé par la structure. Cette pondération est déterminée au regard de la valeur médiane de l'effort fiscal constatée au niveau départemental :

- ⊗ Au 1^{er} janvier 2017, la population municipale du territoire s'élève à 22 822 habitants ;
- ⊗ L'effort fiscal retenu se base sur la moyenne de l'effort fiscal de chacun des EPCI regroupés en 2017, l'année de référence étant 2015.

La dotation financière pour la période 2017-2020 est structurée de la manière suivante :

d'une **une part « fixe » d'un montant de 623 041 €**, mobilisable sur les équipements, services et espaces publics contribuant à la qualité de vie

d'une **part « bonifications » d'un montant de 267 017 €**, consacrée à bonifier la part fixe, mobilisable dès lors que le territoire s'engage à accompagner le Conseil départemental dans un certain nombre de compétences :

- culture (livre et lecture, enseignements artistiques, archives)
- insertion RSA (contrats aidés pour les bénéficiaires du RSA)
- centre intercommunal d'action sociale – CIAS (prise de compétence)
- services à domicile – SAAD - et tous services facilitant le maintien à domicile des personnes âgées.

Chacune de ces actions déclenche un tiers de la part « bonifications ». Pour obtenir le maximum, le territoire doit choisir 3 actions sur les 4 proposées.

Un territoire qui bénéficie de l'octroi d'un crédit supplémentaire peut l'utiliser pour financer un projet qui relève de la part « fixe » (en investissement).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› *retient les conditions d'accès aux bonifications suivantes :*

→ INSERTION SOCIALE DES BENEFICIAIRES DU RSA

• *Niveau d'exigence du Département*

- Emploi direct en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) par l'EPCI et/ou ses communes membres de bénéficiaires du RSA (personnes faisant l'objet d'une orientation socio-professionnelle et titulaires d'un agrément Pôle emploi permettant d'accéder à un contrat aidé) pour un volume représentant au moins 1 % des allocataires présents sur la partie samarienne du territoire de l'EPCI au 1^{er} janvier 2017.
- Ce volume de 1 % devra être atteint avant le 31/12/2017 et maintenu pendant une période de 2 ans à compter de l'atteinte de cette cible. Il devra être justifié au plus tard le 1^{er} octobre 2020 pour accord de la bonification

→ MISE EN PLACE D'UN CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

• *Niveau d'exigence du Département*

- Prise de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »
- Définition d'une politique intercommunale d'action sociale et création d'un CIAS.

→ MISE EN PLACE DE SERVICES A DOMICILE INTERCOMMUNAUX

• *Niveau d'exigence du Département*

- Gestion par l'EPCI ou subventionnement substantiel d'au moins un service d'aide à domicile (ex : actions d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et aide ménagère ...)

› autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 28 SEPTEMBRE 2017 A FOLLEVILLE

Le Président,

Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 11.10.2017



Urpeel
celte Teht
ae C.D.H

Alle be
copies

(Identité de la collectivité)
CCALN
 144, rue du Cardinal Mercier
 80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier
 7, rue Jean Dupuy
 80500 MONTDIDIER

SOUS PREFECTURE
 DE MONTDIDIER

12 OCT. 2017

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION **ARRIVÉE**

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Représentation de la CCALN au sein du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois et de l'ADUGA	2017.1-28.09	/
DELIB. : Conventions diverses	2017.2-28.09	/
DELIB. : Convention Actes et Avenant Actes budgétaires	2017.3-28.09	/
DELIB. : Institution du temps partiel et modalités d'exercice	2017.4-28.09	/
DELIB. : Détermination des modalités concernant les autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	2017.5-28.09	/
DELIB. : Modalités d'astreintes pour le service technique (viabilité hivernale)	2017.6-28.09	/
DELIB. : Approbation du règlement de formation des agents de la Communauté de Communes Avre Luce Noye	2017.7-28.09	/
DELIB. : Adhésion effective au 1 ^{er} janvier 2018 au CNAS pour les agents de l'ex CCVN	2017.8-28.09	/
DELIB. : Acquisition d'une autolaveuse / Gymnase d'Ailly-sur-Noye	2017.9-28.09	/
DELIB. : FDE80 / Conventions bornes de recharge de véhicules électriques	2017.10-28.09	/
DELIB. : TEPCV / Ouverture d'un compte EMMY	2017.11-28.09	/
DELIB. : TEPCV / Convention EDF / Rachat des CEE	2017.12-28.09	/
DELIB. : Raccordement (Montée en débit en fibre optique) des zones d'activités d'Hangest et de Moreuil	2017.13-28.09	/
DELIB. : Espaces numériques de travail / Somme Numérique	2017.14-28.09	/
DELIB. : Groupement de commandes des matériels informatiques pour les ENT	2017.15-28.09	/
DELIB. : Conseil Départemental de la Somme / Politique d'appui aux territoires / Contrat de territoire 2017 / 2020	2017.16-28.09	/



Le Président,
Pierre BOULANGER
Pierre BOULANGER

Fait à Moreuil, le 11 octobre 2017.

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.